# Rivières-Infos

## n°58
## 1er semestre 2018

commune de RIVIÈRES

# Il faut raison garder !

En cette période où tout s'accélère, il paraît plus que jamais nécessaire de peser chaque décision. Tel fut le cas du choix différé d'adhérer à la commune nouvelle en formation, avec nos voisins de Saint-Projet et de La Rochefoucauld. Nous avons participé de manière positive et clairvoyante aux discussions préliminaires, parce que, persuadés d'appartenir au même bassin, sûrs de l'obligation à terme de faire des économies d'échelle pour s'adapter aux réformes voulues par l'Etat. Nous avions toujours indiqué notre volonté d'associer les riviéroises et les riviérois à la décision finale et d'étudier dans un souci d'équité, les projets à venir ajustés au nouveau périmètre. Las...le temps ne nous a pas été donné : nos voisins avaient décidé de fusionner dès cet automne, et les commentaires de certains élus, relayés par la presse, montraient un manque de connaissance des réalités du terrain et surtout que des décisions semblaient déjà "dans les tuyaux". Une telle décision doit prendre le temps nécessaire, même si l'année 2019 ne devrait pas autoriser de nouvelles fusions, du fait de la tenue des élections municipales début 2020.

Dans cette précipitation, le Conseil Municipal de Rivières, à bulletins secrets, a préféré laisser le temps utile à notre adhésion. Nous souhaitons le plein succès à nos voisins et amis dans leur démarche. Amis, car nous continuons à travailler ensemble sur nombre de sujets et projets pour préparer un avenir commun dans la sérénité.

C'est déjà le cas pour l'aménagement en commun avec La Rochefoucauld de la zone des Gavareaux avec les rues des Flots et des Gavareaux. Les usagers vont connaître dès les mois à venir des travaux importants. Il en est de même pour ce qui concerne la mise en assainissement collectif de la rue de la Maladrie avec notamment l'installation programmée de la maison de santé. Ce sont des tracas momentanés à supporter, mais avec la perspective d'un avenir plus sécurisé ou plus moderne.

Pour la rentrée scolaire, le nombre d'élèves se profile à la hausse, notre démographie progresse doucement. Nous espérons tous que le recensement de la population riviéroise qui interviendra dès la fin 2018, confirmera le dépassement du seuil des 2 000 habitants. Il conviendra de recevoir avec courtoisie dans chaque foyer un agent recenseur : ces agents collectent des renseignements qui demeurent anonymes et strictement confidentiels y compris pour la municipalité. Faites leur confiance.

Enfin les feuilles d'impôts locaux vont bientôt arriver dans vos boîtes aux lettres avec des taux communaux modérément réajustés... après plus de 10 ans de stabilité.

Merci de l'attention que vous avez porté à la lecture de cet éditorial de rentrée et que vous porterez à n'en pas douter à la consultation de ce Rivières-Infos.

**Le Maire**
**Michel CUNY**

## RENTREE SCOLAIRE : Retour à la semaine de 4 jours

Cette année, la rentrée scolaire pour les élèves aura lieu le lundi 3 septembre.

Les Temps d'Activités Périscolaires n'étant plus obligatoires, après consultation du Conseil d'Ecole, des enseignants et du Conseil Municipal et avec l'accord de l'Inspection Académique de La Charente, notre école reviendra à la semaine de 4 jours.
Elle accueillera les élèves le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.
A l'heure actuelle, 190 élèves sont inscrits, de la maternelle au CM2. Ils seront répartis théoriquement dans les 7 classes, à noter que la directrice d'école a sollicité la création d'une 8ème classe.
Les cours commenceront à 8h30 et se termineront à 16 heures.

Les services habituels fonctionneront : garderie gratuite (7h30 le matin, 18h30 le soir), cantine, ramassage effectué par le bus communal.

Après enquête des enseignants, 25 élèves pourraient être inscrits aux études surveillées en 2018/2019. Pour ce nombre, la participation pourrait être fixée à 100 € pour l'année (10 € par mois) ce qui permettrait d'équilibrer les dépenses (heures supplémentaires dues aux enseignants). Un nouveau règlement est mis en place incluant notamment l'obligation, une fois inscrit, de payer l'année complète. Si le nombre d'inscrits s'avérait insuffisant, la commune se réserve la possibilité de ne pas assurer ce service.

Retrouvez toutes les informations utiles (menus – tarifs) sur le site internet : www.rivieres16.fr

## LISTE ELECTORALE

**Inscription ou mise à jour de la liste électorale**

Les nouveaux habitants peuvent se faire inscrire sur la liste électorale de Rivières jusqu'au 31 décembre 2018, munis du livret de famille ou d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Toutes les personnes qui souhaiteraient modifier leur situation : nom d'épouse ou changement d'adresse sur Rivières viennent en mairie munies de leurs justificatifs.

## FLASH INFOS

- Il est rappelé que **le traditionnel repas offert par la municipalité aux habitants âgés à partir de 67 ans** aura lieu **Dimanche 7 Octobre 2018 à l'espace RIPERIIS**. Une invitation sera adressée par la mairie aux personnes concernées au cours du mois de Septembre.

- La municipalité s'associe à l'opération 2018 **« Nettoyons la nature »** - elle organise une action sur la commune **Dimanche 30 Septembre de 9h30 à 12h00 – Rendez-vous devant la mairie** pour se répartir les secteurs à nettoyer – Les bonnes volontés seront les bienvenues munies de gants et de bâton.

- **La distribution des sacs jaunes** va s'effectuer **fin Septembre – début Octobre** – Pour les besoins complémentaires, vous pouvez vous adresser en mairie mais également à la déchetterie.

- **Le recensement de la population** va se dérouler sur notre commune **du 17 janvier au 16 février 2019.** Des agents recenseurs seront recrutés et passeront dans chaque foyer pendant cette période.

- **Rappel sur la règlementation des feux de plein air** :

✓ **Sont strictement interdits toute l'année :**

Le brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises
Le lâcher de lanternes célestes
Le brûlage des pailles soumises à la PAC

✓ **Sont autorisés sous conditions :**

Le brûlage des résidus agricoles
La gestion forestière
L'écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC
Le brûlage des déchets verts parasités ou malades après demande à la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
Les feux d'artifice, feux festifs…

✓ **Les conditions pour faire brûler :**

Déclaration et autorisation préalable du maire
Respect de l'ensemble des conditions de sécurité
**Avant d'allumer un feu, consulter le serveur vocal au 05 45 97 61 40**
Retrouvez l'arrêté préfectoral sur www.charente.gouv.fr

## Rivières pour une fusion, mais plus tard…

Depuis la loi pour « des communes fortes et vivantes » du 16 Mars 2015, initiée par l'Association des Maires de France (AMF), la notion de commune nouvelle s'intensifie.
C'est une démarche volontaire de communes qui souhaitent mutualiser leurs moyens pour maintenir voire développer des services aux habitants et pour mieux appréhender les contraintes financières croissantes (baisse des dotations de l'Etat).
C'est dans ce cadre que La Rochefoucauld, Saint-Projet et Rivières ont lancé début 2018, le projet de réflexion d'une commune nouvelle avec la mise en place d'un comité de pilotage et de six groupes de travail thématiques (Généralités, Services aux personnes - Affaires scolaires, Ressources humaines, Communication-association-patrimoine, Finances, Technique). Entre Mars et Mai 2018, des réunions ont permis d'établir un état des lieux de chacune des collectivités, des divergences et des convergences dans chaque domaine.
Lors du dernier comité de pilotage, Rivières a été sollicitée par les deux autres communes pour confirmer sa participation à la création d'une commune nouvelle dès le 01/01/2019.

Face à cette pression, une décision est soumise au vote à bulletin secret lors du conseil municipal du 19 juin 2018. Préalablement à ce vote, le secrétaire général de la Préfecture accompagné de représentants des services de l'Etat a présenté aux élus les enjeux (bonification de 5% de la dotation de l'Etat pendant 3 ans – opter pour un choix libre – poids dans l'intercommunalité – économies d'échelle à terme).
Les résultats du vote ont mis en évidence que les élus de Rivières ne sont pas hostiles à un regroupement mais pas dans un délai aussi court. Trois hypothèses au choix ont été proposées :

- Non : 3 voix
- Oui, mais plus tard : 10 voix
- Oui au 01/01/2019 : 5 voix

La Rochefoucauld et Saint-projet ont décidé de poursuivre la fusion à deux (Cf. articles CL du 21 et 30 juin 2018).
Le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2018 fournit un détail de l'état des lieux par thématique et de l'intervention du secrétaire général de la Préfecture. Vous pouvez le consulter sur le site de la commune :
www.rivieres16.fr/vie-municipale/conseil municipal/les comptes-rendus

## Du côté communautaire…

Dans le dernier « Vivre à Rivières – Edition 2017 », une information sur le déroulement de l'étude PLUi, débutée en 2015, avait été fournie.

### 8 mois après, que s'est-il passé ?

Après avoir débattu du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) en juin 2017 avec un objectif sur 10 ans de consommation de l'espace de 80 hect., un travail d'élaboration du zonage a été mené par les 14 communes de l'ex Bandiat-Tardoire au cours de nombreuses réunions.
Il a été mis en évidence un besoin de surface urbanisable plus important soit 97 hect. suite aux arguments suivants :

- La capacité d'accueil de certaines communes (présence d'équipements ou divers investissements)
- Des documents d'urbanisme communaux récents (comme le PLU de Rivières en 2014 et ceux de St-Projet et d'Agris)
- Une sous-estimation de l'attractivité du territoire (nombre de permis de construire – inscription dans les écoles)

Cette surface urbanisable correspond à la construction de 850 logements et à la réhabilitation de 180 logements vacants (particulièrement sur La Rochefoucauld) à l'horizon de 10 ans. De ce fait, une 2ème version du PADD, présentée à nouveau lors des réunions publiques début Juin 2018, a été débattue en Juin dans les communes (Rivières : au cours du CM du 19 Juin) et le 2 juillet par le conseil communautaire.

## Que reste-t-il à faire, avec quelle échéance ?

Le zonage et les Orientations d'Aménagement Programmé (OAP) se finalisent pour faire place à la mise en forme du règlement. Cette étape consiste à décrire des règles fixant les conditions de constructions ou d'aménagement dans chacune des zones (urbaines, naturelles, agricoles et forestières) définies sur l'ensemble du territoire. Echéance : Décembre 2018.
La dernière phase relative à l'arrêt du PLUi suivie de la consultation des services, de l'enquête publique et de l'approbation va se dérouler dans l'année 2019. Le 31 décembre 2019 est une échéance à tenir impérativement sinon des documents d'urbanisme de certaines communes deviendraient caduques.

## Quel impact pour Rivières ?

Comme l'ensemble des autres communes, Rivières a dû faire également des efforts pour atteindre l'objectif global de 97 hect. de surface urbanisable. Par rapport à notre PLU qui prévoyait 15 hect. de surface ouverte à la construction dont 3 hect. en rétention (1), il a été retenu 11 hect. dont 2 hect. en rétention.

*(1) – La rétention désigne la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables alors qu'ils pourraient être mis en vente sur le marché foncier du territoire.*

Notre participation régulière aux réunions de travail a permis de maintenir au mieux le zonage de notre PLU malgré tout assez récent.
Quelques adaptations ont été nécessaires : certains propriétaires ont d'ailleurs été consultés pour étudier la meilleure solution foncière.

Outre l'enquête publique en 2019, si vous avez des interrogations sur vos parcelles, n'hésitez pas à contacter la mairie de Rivières.
Pour vous informer sur l'étude du PLUi, le site internet : www.rochefoucauld-perigord.fr/

## Point sur le déploiement du Très Haut Débit (THD)

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit d'ici 2022, Charente Numérique est le porteur du projet de déploiement du THD.
Le calendrier prévisonnel du territoire communautaire est défini par jalon qui tient compte des sites prioritaires (particulièrement les secteurs à zone blanche) :

- Jalon 1 : <= Mai 2019
- Jalon 2 : <= Février 2020 (Rivières concernée par la partie Ouest de la commune)
- Jalon 3 : <= Novembre 2020 (L'autre partie de la commune de Rivières)
- Jalon 4 : <= Août 2021

Pour le commencement des travaux, il est indispensable que toutes les communes du territoire aient un adressage de bonne qualité (N° et nom de rue). Rivières l'avait réalisé lors du précédent mandat mais doit s'assurer que les adresses répondent aux exigences du Service National de l'Adresse (SNA). Nous ne sommes pas très inquiets sur ce point.

# VIE ASSOCIATIVE

*A partir du 1er Septembre 2018*

## ❖ Amicale Laïque «Section Cyclotourisme»

**Son assemblée générale** se tiendra

**Vendredi 28 septembre**
**à 19h00**

à l'espace RIPERIIS de Rivières.
Bilan(s) : moral, sportif et financier.
Sont invitées toutes les personnes intéressées : ex-licenciés, licenciés et futurs licenciés.

## ❖ Comité d'Animation

- **Samedi 1er septembre** : sortie moto, promenade d'environ 200 kms
- **Samedi 8 septembre** : excursion au zoo de Beauval en autocar
- **Dimanche 14 octobre** : marché d'automne

## ❖ Anciens combattants

le Bleuet de France

**Samedi 11 Novembre** : centenaire de l'Armistice de la grande guerre. Cérémonie au monument à 11h30 suivi du verre de l'amitié.

Repas organisé par les Anciens Combattants à l'espace RIPERIIS

## ❖ Club Le Temps de Vivre

- **Mardi 18 septembre** : sortie surprise
- **Mardi 16 octobre** : journée sponsorisée à l'espace RIPERIIS (gratuite, ouverte à tous avec inscription préalable)

## Du changement pour des associations en septembre…

### ☞ Association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves sera dissoute. Une nouvelle section de l'Amicale Laïque sera créée et sera chargée de la gestion de la cantine.

### ☞ Amicale Laïque « Section Renforcement Musculaire »

La section Renforcement Musculaire n'assurera plus les cours de gym : elle est dissoute depuis fin juin 2018.

## ❖ Club Tardoire FC La Roche/Rivières

- **Samedi 1er septembre** : Loto bouse et journée porte ouverte à l'école de foot
- **Samedi 8 septembre** : présence du club au forum des associations à la salle des Fêtes de la Rochefoucauld
- **Samedi 29 septembre** : Super Loto de l'école de foot à la salle des fêtes de la Rochefoucauld
- **Samedi 20 et Dimanche 21 octobre** : Bourse aux jouets de l'école de foot à la salle des fêtes de la Rochefoucauld
- **Samedi 1er décembre** : Super Loto
- **Vendredi 14 décembre** : Soirée de noël de l'école de foot à l'espace RIPERIIS à Rivières
- **Samedi 15 décembre** : Repas du foot à l'espace RIPERIIS à Rivières

## ❖ ECOL'ANE

Ecol'âne souhaite, comme l'an passé, soutenir le Téléthon avec le concours des Rivièrois.

Une action identique à celle de l'an passé est envisagée. La vente de croissants au domicile des habitants est un défi le dimanche matin et le créneau horaire est limité…

Le nombre de viennoiseries sera augmenté (nous nous sommes arrêtées par manque de marchandises en 2017) et tous les bénévoles seront les bienvenus pour nous aider à parcourir la commune dans un temps imparti et récolter les fonds qui alimenteront la cagnotte de la recherche médicale. Dates prévues : le 07 ou le 08 décembre 2018.

**Suite à quelques difficultés conjoncturelles dans l'élaboration de ce bulletin, la commission communication vous prie de l'excuser de la transmission tardive de l'agenda qui tient compte uniquement des manifestations à partir de Septembre.**

# DIVERTISSEMENTS APRES LES VACANCES

## POURQUOI NE PAS ALLER A LA DECOUVERTE DE RIVIERES !...

Le dépliant complet de cette balade est disponible en mairie ou sur le site internet www.rivieres16.fr/decouvrir

## POURQUOI NE PAS ALLER DECOUVRIR LA NOUVELLE SAISON DES CARMES !...

**Directeur de publication** : Michel Cuny – Maire de Rivières
Dépôt légal 16-08-816 – Tirage : 800ex. -Impression par nos soins –
**Comité de rédaction** : Viviane Pivoin – Ophélie Rivière – Ginette Massignac – Nathalie Prioret – Yvelise Blanchier – Karine Nicoulaud – Michel Dutoyer